

Secteur économique Parvis Nord

Cette extension d'une zone économique le long de la voie de contournement Ouest devra s'inscrire dans le relief vallonné, prendre en compte la direction principale de la voie de contournement Ouest et la présence de groupements d'habitations existantes en sommet de coteau.

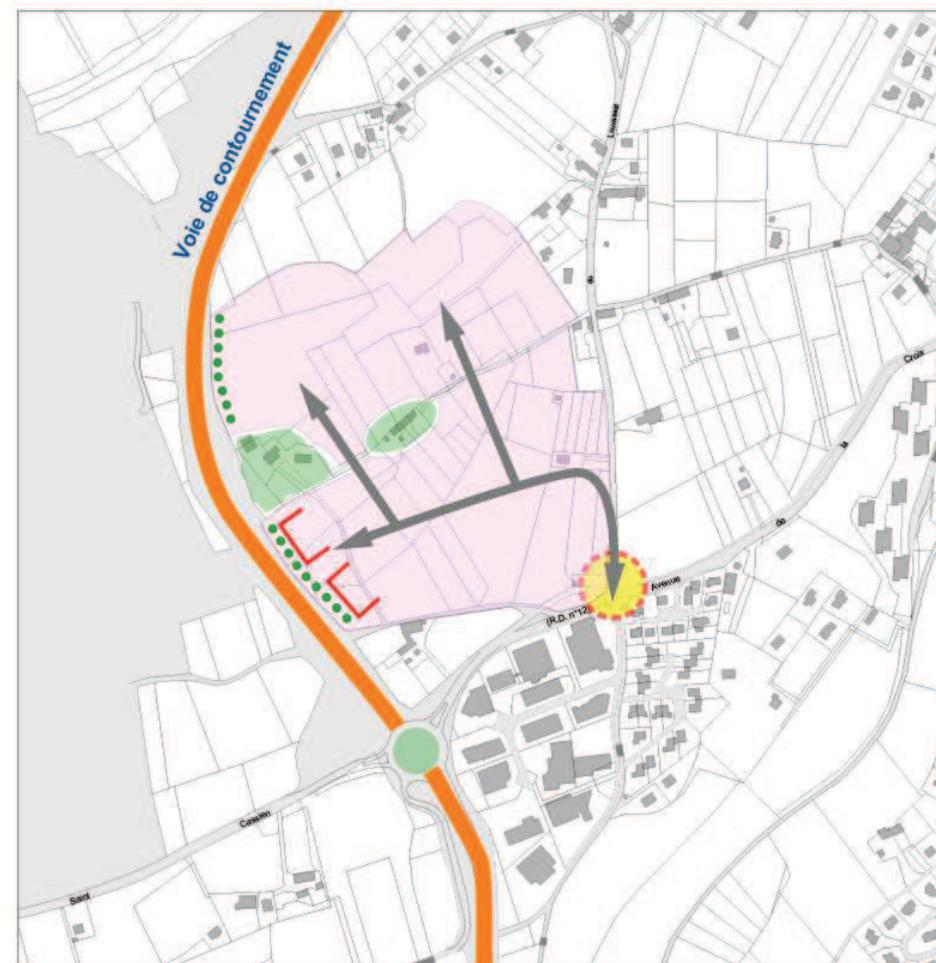
L'accès principal se fera à partir du giratoire de la RD 12 et la distribution s'inscrira préférentiellement en fond de combe.

Des voies issues de cette première distribution, évitant les zones habitées, pourraient (sous réserve de pouvoir s'inscrire dans la topographie existante) permettre la desserte du Nord de ce secteur.

Des séquences végétales et l'implantation des bâtiments proches de la voie de contournement Ouest souligneront la direction principale donnée par cet axe important.

Les façades donnant sur cette voie seront traitées comme des façades principales quand bien même les accès principaux seraient sur l'arrière.

A terme, les directions principales des voies et des bâtiments, les volumétries spécifiques aux activités et à l'habitat existant, le traitement des façades et les alignements végétaux devront donner une identité à ce secteur tout en s'inscrivant dans -voire en mettant en évidence- le relief du site.



- Traitement végétal
- Traitement spécifique des façades
- Accessibilité à aménager
- Implantation d'activités économiques
- Principe de desserte